

Commune de
CRISSIER



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 70/2011-2016

**SECTEUR VOIRIE
REMPLACEMENT DU BUS TOYOTA HIACE (1999)**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude
du présent préavis:
Le mercredi 18 février 2015, 19h30
bâtiment de voirie**

2 février 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1 Objet du préavis

La Municipalité sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit de CHF 59'000.- destiné au remplacement du bus Toyota Hiace.

2 Préambule (remplacement du bus Toyota)

Le bus Toyota Hiace 4x4 a été acheté en 1999 afin de remplacer une VW Golf "Caddy".



Toyota Hiace et VW Golf "Caddy"

Le choix du remplacement de la Golf en 1999 par un bus à six places s'avère payant. Les besoins de la voirie ont évolué et le plus grand volume de chargement utile a prouvé son utilité à de nombreuses occasions.

Le choix pour le remplacement du bus Toyota se porte donc tout naturellement sur un véhicule de même type avec quatre roues motrices.

Un véhicule de plus grand volume n'est pas souhaité à cause de l'encombrement. Les arrêts fréquents en bordure de route font qu'un encombrement réduit facilite son utilisation. La voirie possède plusieurs véhicules avec pont, pouvant charger de gros volumes.

3 Pourquoi changer ce véhicule qui fonctionne encore bien ?

Le bus Toyota de 1999 entre dans sa 16^{ème} année. Sa valeur de reprise est de l'ordre de CHF 5'000.- Avec l'utilisation intensive effectuée par la voirie, son remplacement était prévu en 2017-2018. Cependant, depuis de nombreuses années, le secteur conciergerie ainsi que le service jeunesse l'empruntent régulièrement. Sachant que l'utilisation par le secteur conciergerie sera plus faible qu'à la voirie, sa durée de vie sera plus longue. Ainsi, il est proposé de céder le véhicule au service patrimoine et bâtiments, afin de leur permettre plus de flexibilité et de transport de matériel entre tous les bâtiments communaux, et en particulier les écoles. Les frais de fonctionnement seront pris en charge par ce service.

Le nouveau véhicule sera ainsi presque exclusivement réservé au secteur Voirie.

4 Cahier des charges et véhicules analysés

4.1 CAHIER DES CHARGES

Le secteur voirie doit se déplacer en tout temps et sur tous les terrains communaux. Les arrêts en bordures de route peuvent se produire sur les accotements. Dès lors un véhicule quatre roues motrices s'est imposé, pour des questions de sécurité et de confort d'utilisation.

Après une longue analyse, les dimensions du véhicule actuel sont un compromis entre volume de chargement (ou d'utilisation) et agrément de conduite/encombrement (arrêt fréquent en bordure de route).

Une charge utile d'environ 1'000 kg est souhaitée. Afin d'avoir une charge importante, le bus homologué 3,2 tonnes sera analysé.

Ce véhicule sera équipé de 6 places y compris le conducteur. Les trois places du compartiment de chargement seront amovibles.

4.2 LES BUS ANALYSÉS

Le choix de départ s'est fait sur trois marques présentes sur le marché suisse, avec des modèles 4 roues motrices.

Il s'agit de :

- Ford
- Mercedes
- Volkswagen

Malheureusement, Ford n'est pas en mesure de nous fournir un modèle de ce format avec quatre roues motrices, seuls les modèles plus grands sont disponibles.

Donc, les modèles Mercedes Vito et Volkswagen T5 ont été analysés.



Mercedes Vito 'Mixto'



Volkswagen T5 Transporter

La charge utile du Volkswagen est inférieure à celle du véhicule Mercedes.

Le prix d'achat parle également en faveur du Mercedes Vito, soit à équipement égal un prix de CHF 55'900.-, contre CHF 61'450.- du VW T5

Un autre élément parle en faveur de Mercedes. Les services d'entretien sont gratuits sur 10 ans ou 100'000 km. En sachant que la voirie parcourt environ 9'000 km par année, ce véhicule n'occasionnera pas de frais d'entretien (à part les fluides et les pneus) pendant 10 ans. Le coût d'une révision annuelle est estimé entre 700 et 800.-. Par conséquent, l'économie sur les frais d'entretien est de l'ordre de CHF 7'000.- en 10 ans.

Prix du véhicule TTC	Fr.	55'900.-
Marquage signalétique	Fr.	800.-
Chaînes à neige	Fr.	800.-
Total véhicule TTC	Fr.	57'500.-
Montant demandé y compris divers équipements	Fr.	59'000.-

Sur le plan quinquennal des investissements, le montant budgétisé est de CHF 65'000.-

4.3 TABLEAU COMPARATIF

Véhicule	Prix (CHF) TTC	Poids total	Type de moteur	Cylindrée	Puissance / couple	Catégorie	Conso.		Remarques
Mercedes Vito 'Mixto	55'900.-	3'050 kg	Diesel 4 cylindres Euro 6	2143 cm3	190ch / 439 Nm	C 153 g/km	5.8 l/100km	😊	👍 bon rapport qualité/prix 👍 service gratuit 10 ans / 100'000km 👍 garantie 3 ans / 100'000km 👍 puissance et couple du moteur 👍 charge 900-1'000kg 👍 Euro6 👎 hauteur intérieure 1258 mm
Volkswagen T5 'Transporter'	61'450.-	3'200 kg	Diesel 4 cylindres Euro 5	2000 cm3	180ch / 400Nm	G 214 g/km	8,5 l/100km	😞	👍 hauteur intérieure 1410mm 👍 charge utile env. 900kg 👎 prix 👎 garantie 2ans / 100'000km 👎 service 3ans / 100'000km 👎 consommation / couple
Ford Transit								😞	👎 véhicule non disponible en 4x4

5 Conséquences sur le budget de fonctionnement (charges induites)

Le véhicule actuel étant transféré au service Patrimoine et Bâtiments, les charges de fonctionnement le seront aussi. Il est à relever que, du fait d'un kilométrage futur réduit de 50%, les charges liées au carburant seront réduites d'environ CHF 1'200.-/an.

Par conséquent, globalement pour les comptes communaux, il faut considérer les charges totales de fonctionnement du nouveau véhicule, et déduire la réduction prévisible des charges de fonctionnement de l'ancien véhicule au secteur conciergerie.

- | | | |
|--------------------------------------|-----|--------------------|
| • Consommation annuel de carburant : | CHF | 1'500.-/an |
| • Assurances | CHF | 1'170.-/an |
| • Immatriculation / impôt | CHF | 800.-/an |
| • Services | | compris sur 10 ans |
| • Fluides | CHF | 150.-/an |

Total charges de fonctionnement CHF 3'620.-/an

./. déduction de la réduction des charges Patrimoine

CHF -1'200.-/an

Soit une augmentation globale pour les comptes communaux de CHF 2'420.-/an

Notons que pour le secteur voirie, le remplacement du véhicule actuel, laisse apparaître une diminution des charges de fonctionnement de CHF. -1'360.- par an.

Elle est répartie ainsi :

- Réduction de la consommation d'essence env. CHF -700.-/an
- Augmentation du coût assurance CHF + 40.-/an (casco complète pour véhicule neuf)
- Réduction des coûts de service et entretien : CHF -700.-/an (services inclus sur 10 ans)

6 Financement

Plan des investissements 2015-2019		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2015-2019, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 65'000.--		
Total des investissements prévus de 2015 à 2019		Fr. 78'716'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 19'589'000.00
Préavis en cours au 2.2.2015		Fr. 590'000.00
67/2011-16	Secteur "En Chise" - Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation de mandats d'étude parallèles (MEP)	
	Fr. 352'000.00	
69/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement de la tondeuse hélicoïdale Ransomes (1989)	
	Fr. 64'000.00	
70/2011-16	Secteur Voirie - Remplacement du bus Toyota Hiace (1999)	Fr. 59'000.00
71/2011-16	Demande de crédit d'étude relatif au plan de quartier (PQ) "Château"	Fr. 115'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2015-2019		Fr. 58'587'000.00
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2015-2019		Fr. 50'000.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 59'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par la trésorerie courante	
Amortissement	La part de ces coûts d'investissements qui ne peuvent être recensés comme des dépenses thématiques au sens de la péréquation, sera amortie immédiatement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
	S'agissant de la partie, de ces coûts d'investissements qui seraient susceptibles d'être considérés comme des dépenses thématiques (estimation : 10 %), elle sera amortie, dans un délai de dix ans par des prélèvements annuels dans le fonds de réserve n° 9282.21 "Investissements thématiques en cours votés" qui aura été préalablement approvisionné à cet effet par un prélèvement global dans le fonds de réserve n° 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 5 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

7 Proposition municipale

La Municipalité souhaite par le présent préavis maintenir un secteur Voirie « performant et polyvalent » et lui permettre une flexibilité d'intervention sur le domaine communal.

Après une analyse complète des choix de véhicules et dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules du secteur Voirie, la Municipalité propose le présent crédit d'achat pour le remplacement du bus Toyota Hiace au secteur Voirie et la mise à disposition de ce dernier pour le service Patrimoine et Bâtiments.

8 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 70/2011-2016 du 2 février 2015,
- Oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie d'un montant total de **CHF 59'000.- TTC**, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 2 février 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale